

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, **LE 4 NOVEMBRE 2019, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Nomination du parc Colette-Robillard
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séances extraordinaires du 20 septembre et du 16 octobre 2019
 - 4.2 Séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme – Martin Brunet – permanence
 - 5.3 Personnel municipal – évolution dans les classes salariales
 - 5.4 Journée de réflexion du 14 novembre 2019 – mandat
 - 5.5 Adoption – règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies
 - 5.6 Adoption – règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins
 - 5.7 Règlement d'emprunt numéro 1178-2017 aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques – amendement
 - 5.8 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1251-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 en procédant à la création de la zone R-3 349 à même une partie de la zone RX-205 et de la zone R-1 203 se trouvant au nord de la rue des Tournesols et autorisant des usages résidentiels R-1 à R-3 au sein de la nouvelle zone dans une structure en projet intégré
 - 5.9 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec
 - 5.10 Association des directeurs municipaux du Québec – formation en ligne – inscription
 - 5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement
 - 5.12 Roy et Asselin inc. – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2019-2020 – soumissions – adjudication
 - 6.2 Prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) – rue Hubert – soumissions – adjudication

- 6.3 Glissement de terrain à proximité de l'avenue Gaston – retrait des matières ligneuses – mandat
- 6.4 Travaux d'inspection des bornes d'incendie
- 6.5 Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – inscription
- 6.6 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – certificat de paiement final
- 6.7 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4
- 6.8 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2
- 6.9 Réfection pavage – avenues Gaston et Rosa – Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) – certificat de paiement no 1
- 6.10 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 1
- 6.11 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 2

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1257-2019 autorisant les golfs miniatures à titre d'usage complémentaire et modifiant les conditions d'émission des permis de construction et d'implantation des pavillons amovibles et des piscines
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00634 (166, rang Sainte-Julie)
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00636 (8, rue Poliquin)
- 7.4 Révision du plan et des règlements d'urbanisme – soumissions – adjudication

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Contrôle de qualité des matériaux – réaménagement du stationnement du bâtiment des organismes – mandat
- 8.2 Service des incendies – rapport du mois de juillet 2019
- 8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation
- 8.4 Moisson Lanaudière – contribution financière
- 8.5 Légion Royale Canadienne – campagne du coquelicot 2019
- 8.6 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – brunch bénéfice

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche
- 9.2 Association de baseball mineur Lanaudière nord – camp d'hiver – frais de surface
- 9.3 Programmation au centre Multi-sports – hiver 2019-2020
- 9.4 Programmation de loisirs – hiver 2020

- 9.5 Festi-Glace de la MRC de Joliette – conseil d'administration – nomination
- 9.6 Ski et planche à neige – Val St-Côme
- 9.7 Gym Annalie – inscriptions printemps et été 2019 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Bourse Rideau 2020 – participation
- 10.2 Chorale Citoyenne entre Lyon et Notre-Dame-des-Prairies – retrait du projet
- 10.3 Carrefour culturel – amélioration des bancs – modification

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

584-11-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

- 10.2 Chorale Citoyenne entre Lyon et Notre-Dame-des-Prairies – retrait du projet

2.1 Nomination du parc Colette-Robillard

585-11-2019

ATTENDU QUE madame Colette Robillard a été conseillère pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pendant 23 ans, soit de 1990 à 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner son apport à la vie municipale en procédant à la nomination d'un parc en son nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies nomme le parc Notre-Dame comme étant dorénavant le parc Colette-Robillard.

3. DEMANDES VERBALES

Madame France Desjardins remercie la Ville de l'hommage rendu à sa mère par la nomination du parc Notre-Dame qui portera dorénavant le nom de parc Colette-Robillard. Elle indique que l'engagement de sa mère s'est fait aussi sentir bien avant qu'elle devienne conseillère municipale puisqu'elle s'est occupée pendant 13 ans des activités de loisirs parascolaires. Elle remercie le conseil municipal pour les actions mises de l'avant lors du décès de sa mère et elle mentionne que la famille apprécie grandement le geste du conseil municipal et nous en remercies à nouveau.

Madame Marie-Line Desrosiers demande quelle est la suite de la démarche en rapport avec la tenue de registre qui a eu lieu le 24 octobre dernier.

À cet égard, madame la mairesse, Suzanne Dauphin mentionne que le résultat de la procédure d'enregistrement sera déposé à la présente séance et que le conseil municipal doit prendre sa décision sur la tenue du référendum ou le retrait du règlement au plus tard à la prochaine séance, soit le 18 novembre prochain.

Madame Desrosiers demande également où en sont les analyses concernant les milieux humides.

La directrice générale, madame Marie-Andrée Breault mentionne qu'une première rencontre avec la MRC de Joliette a lieu ce mercredi 6 novembre et qu'elle va réitérer notre demande de considérer le dossier de Notre-Dame-des-Prairies comme étant prioritaire.

Monsieur Gabriel Forest-Dubuc demande si la Ville à l'intention d'imposer un moratoire ou d'adopter des mesures pour protéger les zones humides avant d'avoir le rapport de la MRC de Joliette. Il s'inquiète de voir arriver un projet de développement d'un promoteur et que la Ville ne puisse rien faire pour l'empêcher. Au ministère de l'environnement, on l'a informé que la réglementation de la Ville avait préséance.

À cet égard, le directeur général adjoint, monsieur Carol Henri, mentionne que le ministère de l'Environnement est le chien de garde des milieux humides et c'est lui qui a la responsabilité d'approuver ou de refuser un projet. Si la Ville s'interposait, cela pourrait être considéré comme de l'expropriation déguisée. Madame Dauphin, avec l'assentiment des élus, précise que le conseil municipal n'a pas l'intention de gérer les milieux humides à la place du ministère.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séances extraordinaires du 20 septembre et du 16 octobre 2019

586-11-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 20 septembre et 16 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 20 septembre et 16 octobre 2019 et que ces derniers soient joints au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance ordinaire du 7 octobre 2019

587-11-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

588-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 octobre au 4 novembre 2019 inclusivement et totalisant une somme de 949 438,90 \$.

5.2 Technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme – Martin Brunet – permanence

589-11-2019

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 188-04-2019, monsieur Martin Brunet a été embauché au poste de technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme le 24 avril 2019;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Martin Brunet était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 12 novembre 2019 et que monsieur Martin Brunet a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, monsieur Martin Brunet obtienne sa permanence et qu'il soit désigné comme technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Martin Brunet soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

590-11-2019

5.3 Personnel municipal – évolution dans les classes salariales

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document **Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal**;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la directrice générale a été réalisé par madame Suzanne Dauphin, mairesse, et monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, le tout selon la démarche établie;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la coordonnatrice aux communications et de la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie a été réalisé par monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres :

- à la directrice générale et ce, en date du 1^{er} mai 2019;
- à la coordonnatrice aux communications et ce, en date du 2 octobre 2019;
- à la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie et ce, en date du 8 septembre 2019.

591-11-2019

5.4 Journée de réflexion du 14 novembre 2019 – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie une journée de réflexion le 14 novembre 2019, soit le colloque annuel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Banks and Mackenzie inc. pour procéder à la journée de réflexion du 14 novembre 2019, soit le colloque annuel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 1^{er} novembre 2019 qui prévoit des honoraires de 975 \$, taxes en sus.

5.5 Adoption – règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies

592-11-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 octobre 2019 concernant le règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.6 Adoption – règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins

593-11-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 7 octobre 2019 concernant le règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

594-11-2019

5.7 Règlement d'emprunt numéro 1178-2017 aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques – amendement

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1178-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit que les demandes de financement doivent être déposées selon la durée du programme de mise aux normes des installations septiques établi en vertu du règlement 1155-2016;

ATTENDU QUE le programme de mise aux normes établi par le règlement 1155-2016 se terminait le 30 novembre 2018 alors qu'il reste des sommes disponibles au règlement de financement 1178-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le délai de manière à favoriser la mise aux normes des installations septiques sur le territoire prairiquois;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier l'article 1.2 du règlement 1178-2017 de manière à ce que le délai prévu à l'article 5 du règlement 1155-2016 ne soit plus applicable au financement d'une installation septique;

De modifier l'article 1.4 du règlement 1178-2017 de la façon suivante :

«1.4 L'aide financière est consentie pour les demandes déposées le ou avant le 31 juillet 2020 et dans la mesure où des fonds sont disponibles à cette fin au règlement d'emprunt 1178-2017.»

5.8 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1251-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 en procédant à la création de la zone R-3 349 à même une partie de la zone RX-205 et de la zone R-1 203 se trouvant au nord de la rue des Tournesols et autorisant des usages résidentiels R-1 à R-3 au sein de la nouvelle zone dans une structure en projet intégré

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1251-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 en procédant à la création de la zone R-3 349 à même une partie de la zone RX-205 et de la zone R-1 203 se trouvant au nord de la rue des Tournesols et autorisant des usages résidentiels R-1 à R-3 au sein de la nouvelle zone dans une structure en projet intégré.

595-11-2019

5.9 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec

ATTENDU QUE, pendant l'exécution de travaux de coupe-bordure par des employés de la Ville sur l'avenue des Plaines, une roche est allée percuter le pare-brise d'un véhicule le 31 juillet 2019 et qu'une réclamation a été déposée;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec informe la Ville que la perte pour les dommages causés au véhicule concerné représente une somme de 746,78 \$;

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la Ville comporte une franchise applicable de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer une somme de 746,78 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec en règlement final de la réclamation numéro 192288.

5.10 Association des directeurs municipaux du Québec – formation en ligne – inscription

596-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Céline Jacques-Gagnon, affectée à la gestion documentaire pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à s'inscrire à la formation en ligne sur l'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 440 \$, taxes en sus.

5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement

597-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et d'acquitter la cotisation de 5 840,97 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

598-11-2019

5.12 Roy et Asselin inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de la firme d’avocats Roy et Asselin inc., pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la firme d’avocats Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 388,05 \$ pour les services rendus du 13 au 24 septembre 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2019-2020 – soumissions – adjudication

599-11-2019

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 31 octobre 2019, à savoir :

Sel Warwick inc.	92 842,31 \$
Les Entreprises Bourget inc.	96 262,82 \$
Compass Minerals Canada Corp	104 618,62 \$
Cargill Sel, Sécurité Routière (Cargill Limitée)	106 817,52 \$
Mines Seleine (K+ S Sel Windsor Ltée)	111 010,09 \$

ATTENDU la recommandation du 31 octobre 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adjuger à Sel Warwick inc. le contrat pour l’exécution des travaux de fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2019-2020, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 92 842,31 \$;

D’autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.2 Prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) – rue Hubert – soumissions – adjudication

600-11-2019

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) sur la rue Hubert;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 31 octobre 2019, à savoir :

Généreux Construction inc.	767 107,45 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	831 341,11 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	866 500,47 \$
Action Progex inc.	1 007 014,29 \$
BLR Excavation inc.	1 045 938,81 \$
Construction G-NESIS inc.	1 080 891,47 \$
Talvi inc.	1 100 845,65 \$

ATTENDU QUE monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 1^{er} novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) sur la rue Hubert, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 767 107,45 \$, ladite dépense étant imputable au règlement 1245-2019;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.3 Glissement de terrain à proximité de l'avenue Gaston – retrait des matières ligneuses – mandat

601-11-2019

ATTENDU QU'un glissement de terrain est survenu dans un secteur de la rivière l'Assomption provoquant des débris et un amoncellement d'arbres, créant ainsi un obstacle à la circulation de la glace lors de la crue printanière annuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte pour procéder au retrait de ces arbres;

ATTENDU la proposition de services soumise par Hydro Météo inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Hydro Météo inc. pour procéder au retrait des arbres dans un secteur de la rivière l'Assomption, soit à proximité de l'avenue Gaston, le tout selon l'offre de services datée du 15 octobre 2019 qui prévoit des honoraires de 2 025 \$, taxes en sus.

602-11-2019

6.4 Travaux d'inspection des bornes d'incendie

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait procéder à l'inspection des bornes d'incendie sur son territoire;

ATTENDU la recommandation du 28 octobre 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les travaux d'inspection des bornes d'incendie réalisés par Nordikeau inc., le tout selon l'offre de services datée du 24 octobre 2019 qui prévoit des honoraires de 7 855,58 \$, taxes incluses.

603-11-2019

6.5 Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – inscription

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès INFRA 2019 du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui se tiendra à Montréal, du 2 au 4 décembre 2019;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 740 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents.

604-11-2019

6.6 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – certificat de paiement final

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 45 115,56 \$, plus taxes, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

6.7 Réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4

605-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et travaux de voirie du segment de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 24 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 47 288,78 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1198-2018.

6.8 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2

606-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 29 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 183 244,60 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1241-2019.

6.9 Réfection pavage – avenues Gaston et Rosa – Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) – certificat de paiement no 1

607-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage des avenues Gaston et Rosa;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Talbot, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) la somme de 152 303,46 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

6.10 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 1

608-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Christian Arbour inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jean-Benoît Lachance, architecte de Lachance et associée, architectes, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 29 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Christian Arbour inc. la somme de 184 331,06 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1249-2019.

6.11 Parc de la rue Pierrette-Desjardins – construction terrain de tennis simple avec stationnement pavé – Excavation Normand Majeau inc. – certificat de paiement no 2

609-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Excavation Normand Majeau inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la construction d'un terrain de tennis simple avec stationnement pavé au parc de la rue Pierrette-Desjardins;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 30 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Excavation Normand Majeau inc. la somme de 104 378,31 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1240-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1257-2019 autorisant les golfs miniatures à titre d'usage complémentaire et modifiant les conditions d'émission des permis de construction et d'implantation des pavillons amovibles et des piscines

610-11-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1257-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- préciser la liste des travaux ne nécessitant pas de permis de construction;
- intégrer des normes visant à faciliter l'implantation d'un pavillon-jardin amovible;
- modifier les dispositions en lien aux piscines résidentielles dans le but d'assurer la sécurité autour de celles-ci;
- ajouter à la liste des usages complémentaires autorisés les golfs miniatures et préciser les conditions en lien à leur autorisation.

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00634 (166, rang Sainte-Julie)

611-11-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 6 320 137 située au 166, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal construit à 7,26 mètres de la ligne de lot arrière, dérogeant ainsi aux dispositions de l'annexe « A-7 » du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit qu'à cet endroit, la distance entre un bâtiment principal et la ligne arrière devrait être de 8 mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00634 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00634 soit acceptée.

612-11-2019

7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00636 (8, rue Poliquin)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant les numéros de lots 4 926 563 et 4 926 564 et située au 8, rue Poliquin;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation du bâtiment principal se trouvant à 7,48 mètres de la ligne avant ainsi qu'à régulariser le garage détaché sans bâtiment principal situé sur le lot voisin (lot 4 926 564), dérogeant ainsi aux dispositions de l'annexe « A-7 » du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit qu'à cet endroit, la distance entre un bâtiment principal et la ligne avant devrait être de 7,6 mètres, ainsi qu'à l'article 3.3.6.1.1 qui stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal sur l'emplacement pour pouvoir implanter une construction accessoire;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00636 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00636 soit autorisée aux conditions suivantes :

Que la dérogation mineure visant l'implantation du bâtiment principal soit autorisée;

Que les unités d'évaluation de la résidence et du garage soient regroupées en une seule unité d'évaluation pendant la période où celles-ci auront le même propriétaire;

Que soit autorisée, au moment d'une vente divisant de nouveau les lots en deux unités foncières distinctes, la conservation du garage détaché pour une période d'un an;

Que la présente autorisation soit conditionnelle à ce que le nouveau propriétaire acquiert, dans un délai de trois mois suivant l'achat de la propriété, un permis de construction d'un bâtiment principal pour ce terrain et que les travaux de construction soient terminés dans le délai imparti par le permis.

7.4 Révision du plan et des règlements d'urbanisme – soumissions – adjudication

613-11-2019

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'obtention de services professionnels quant à la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission d'Apur inc. au montant de 66 685,50 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, ladite dépense étant imputable au règlement 1254-2019.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Contrôle de qualité des matériaux – réaménagement du stationnement du bâtiment des organismes – mandat

614-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit retenir les services d'un laboratoire pour les divers travaux de laboratoire liés au projet de réaménagement du stationnement du bâtiment des organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Les Services Exp. inc. pour le contrôle de qualité dans le cadre du projet de réaménagement du stationnement du bâtiment des organismes, le tout selon l'offre de services datée du 23 octobre 2019, au prix de 13 153,14 \$, taxes incluses, laquelle dépense est imputable au règlement numéro 1220-2018;

8.2 Service des incendies – rapport du mois de juillet 2019

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de juillet 2019.

8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation

615-11-2019

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Moisson Lanaudière à tenir une activité de financement le 5 décembre 2019 au moyen d'un pont payant à l'intersection du rang Sainte-Julie et du boulevard Antonio-Barrette et ce, dans le cadre de la Grande guignolée des médias;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les sommes amassées à l'endroit précité soient utilisées au profit des organismes communautaires de la M.R.C. de Joliette.

8.4 Moisson Lanaudière – contribution financière

616-11-2019

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une subvention pour l'aider à défrayer le coût de sa contribution à des organismes municipaux, dont notamment le Centre de femmes Marie-Dupuis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 419,99 \$ à Moisson Lanaudière représentant 50 % du coût des denrées fournies aux cuisines collectives du Centre de femmes Marie-Dupuis.

617-11-2019 **8.5 Légion Royale Canadienne – campagne du coquelicot 2019**

ATTENDU QUE, dans le cadre du Jour du Souvenir, la Légion Royale Canadienne organise sa campagne annuelle du coquelicot;

ATTENDU QUE le jour du Souvenir sera célébré le dimanche 10 novembre 2019 à 14 h 30 au parc Lajoie;

ATTENDU QUE les fonds amassés durant cette campagne servent à aider les anciens combattants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE contribuer à l'achat d'une couronne qui sera déposée au cénotaphe du parc Lajoie, dimanche le 10 novembre 2019 à 14 h 30, et de verser à cette fin la somme de 125 \$ à la Légion royale Canadienne.

618-11-2019 **8.6 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – brunch bénéfice**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne 12 billets pour participer à la 29^e édition du brunch bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra au Club de golf de Joliette, le dimanche 24 novembre 2019;

QU'un chèque au montant de 480 \$ soit émis à l'ordre du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin en paiement des billets retenus.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

619-11-2019 **9.1 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche**

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande, dans sa note datée du 23 octobre 2019, de majorer de 2,5 % la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2019-2020 et de fixer leur rémunération, tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Parc Notre-Dame Est	Nicolas Courchesne 792,42 \$
Parc Bertrand	Solange Lefebvre 792,42 \$
Bocage – parc Alain Larue (patinoire et promenade)	Bernard Garneau 2 018,78 \$
Riverain – parc Jean-François Arnault	Pascal et Félix Vincent 1 097,98 \$
Parc des Jonquilles	Bernard Garneau 792,42 \$
Parc Amable-Chalut	Pascal Joly 1 226,36 \$
Patinoire des Cormiers	Bernard Garneau 792,42 \$

9.2 Association de baseball mineur Lanaudière nord – camp d'hiver – frais de surface

620-11-2019

ATTENDU QUE l'Association de baseball mineur Lanaudière nord offrira un camp d'hiver et qu'elle demande à la Ville d'assumer les frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies assume l'entièreté des frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au camp d'hiver de l'Association de baseball mineur Lanaudière nord.

9.3 Programmation au centre Multi-sports – hiver 2019-2020

621-11-2019

ATTENDU QUE la programmation d'hiver 2019-2020 au centre Multi-sports élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation d'hiver 2019-2020 au centre Multi-sports telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

Activités	Revenus	Dépenses
Ultimate Frisbee (8-12 ans) Min. 14 Max. 24	14 X 48 \$ = 672 \$ Sub. 50 % = 665 \$	Prof : Paras'cool 115 \$ X 10 sem = 1 150 \$ Accueil 20 \$ X 10h /3 = 67 \$ Frais d'administration (20 %)= 72 \$ TOTAL = 1 289 \$
Flagfootball (8-12 ans) Min. 14 Max. 24	14 X 48 \$ = 672 \$ Sub. 50 % = 665 \$	Prof : Paras'cool 115 \$ X 10 sem = 1 150 \$ Accueil 20 \$ X 10h /3 = 67 \$ Frais d'administration (20 %)= 72 \$ TOTAL = 1 289 \$
Soccer libre familial (2 ans et +) Min. 12 Max. 24	12 X 16 \$ = 192 \$ Subvention 50% = 173,50 \$	Surveillance : étudiant 12,5h X19\$ = 237,50 \$ Accueil 20 \$ X 10h /3 = 67 \$ Frais d'administration (20 %) = 61 \$ TOTAL = 365,50 \$
Initiation au golf Min. 5 Max. 10	1 X 158 \$ = 158 \$	Prof : prof de golf à déterminer 126 \$ /personne (5 sem) = 126 \$ Accueil = 7 \$ Frais d'administration (20 %)= 25 \$ TOTAL = 158 \$
Multisports libre Min. 10 Max. 24	10 X 26 \$ = 260 \$ 50 % pour les moins de 18 ans	Surveillance : étudiant 8 h X19\$ = 152 \$ Accueil 20 \$ X 10h /3 = 67 \$ Frais d'administration (20 %) = 44 \$ TOTAL = 263 \$

622-11-2019

9.4 Programmation de loisirs – hiver 2020

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2020 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2020 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Ateliers de psychomotricité 4-5 ans 8 cours Début le 22 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	8 part. X 25,50 \$ =204,00 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 407,20 \$	Professeure : Annie Poissant 8 cours X 41 \$ = 328,00 \$ A.S. = 59,04 \$ Frais d'admin. 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39\$

Patin pour débutant 3-5 ans 4 cours Début le 26 janvier 2020 Min : 6 Max : 10	1 enf. X 36 \$ =	36,00 \$	Professeur : Para's'cool	
	50 % =	<u>35,82 \$</u>	1 enfant X 65 \$ =	65,00 \$
	Total :	71,82 \$	Frais d'admin 5% =	<u>3,25 \$</u>
			TOTAL :	<u>68,25 \$</u>
			Total avec taxes :	71,65 \$

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES		
Atelier de langage des signes 9 mois et + NOUVEAUTÉ 1 cours Le 28 janvier 2020 Min : 4 duos Max : 8 duos	1 part. 27,55 \$ =	27,55 \$	Professeur : Zack et Éva	
	50 % =	<u>27,56 \$</u>	1 duo X 50 \$ =	50,00 \$
	Total :	55,11 \$	Frais d'admin. 5% =	<u>2,50 \$</u>
			TOTAL :	<u>52,50 \$</u>
			Total avec taxes :	55,12 \$
Cardio musculation maman/bébé 8 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 8 duos Max : 12 duos	1 duos X 43,25 \$ =	43,25 \$	Professeur : Clinique Kinésia	
	50 % =	<u>43,14 \$</u>	1 duo X 78,27 \$ =	78,27 \$
	Total :	86,39 \$	Frais d'admin 5%=	<u>3,91 \$</u>
			TOTAL :	<u>82,18 \$</u>
			Total avec taxes :	86,30 \$
Massage Maman/bébé NOUVEAUTÉ 5 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 4 duos Max : 8 duos	1 duo 75,50 \$ =	75,50 \$	Professeur : Zack et Éva	
	50 % =	<u>75,45 \$</u>	1 duo X 125 \$ =	125,00 \$
	Total :	150,95 \$	Frais d'admin. 5% =	<u>6,25 \$</u>
			TOTAL :	<u>131,25 \$</u>
			Total avec taxes :	150,90 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duo X 32,50 \$ =	32,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière	
	50% =	<u>32,55 \$</u>	1 duos X 62 \$ =	62,00 \$
	Total :	65,05 \$	Frais d'admin 5% =	<u>3,10 \$</u>
			TOTAL :	<u>65,10 \$</u>
			Total :	65,10 \$
Zumba 7-10 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 25 janvier 2020 Min : 5 duos Max : 8 duos	5 duos. X75,60 \$=	378,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr.	
	50% =	<u>378,00 \$</u>	8 h X 90 \$ =	720,00 \$
	Total:	756,00 \$	Frais d'admin 5% =	<u>36,00 \$</u>
			Total:	756,00 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 6-9 ans 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 34,25 \$ =34,25 \$ 50 % = <u>34,13 \$</u> Total : 68,38 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,25 \$</u> Total : 68,25 \$
Badminton 7-10 ans 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 26,25 \$ = 26,25 \$ 50 % = <u>26,25 \$</u> Total : 52,50 \$	Professeur : ABRL 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> Total : 52,50 \$
Chorale 8-12 ans 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 15	8 insc. X 37,50 \$ =300,00 \$ 50 % = <u>299,85 \$</u> Total : 599,85 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 68 \$ = 544,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>27,20 \$</u> TOTAL : <u>571,20 \$</u> Total avec taxes : 599,69 \$
Cuisine 6-12 ans 8 cours Début 11 février 2020 Min : 11 Max : 12	11 part. X 65 \$ = 715,00 \$ 50 % = <u>714,27 \$</u> Total : 1 429,27 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 35 \$ = 420,00 \$ 16 h X 16,15 \$ 258,40 \$ A.S = 122,11 \$ Matériel = 560,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>68,03 \$</u> Total : 1 428,54 \$
Danse Urbaine 8-12 ans 8 cours Début le 31 janvier 2020 Min : 12 Max : 16	12 insc. X44,25 \$=531,00\$ 50 % = <u>529,14\$</u> Total : 1 060,14 \$	Professeur : Production P.L 8 cours X 120\$ = 960,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>48,00 \$</u> TOTAL : 1 008,00 \$ Total avec les taxes : 1 058,27 \$
Dessin 6-12 ans 8 cours Début le 22 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>224,20 \$</u> Total : 448,20 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>21,35 \$</u> Total : 448,39 \$
Éveil musical Maternelle NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 31 janvier 2020 Min : 6 Max : 8	6 part. X 34 \$ = 204,00 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 407,20 \$	Professeur : Sébastien Chartier 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Frais d'admin 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$

Formation de gardiens avertis 11 ans et + 1 cours Le 21 février 2020 Min : 15 Max : 30	1 part. X 24,15 \$ = 24,15 \$ 50 % = <u>24,11 \$</u> Total : 48,26 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,19 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 48,22 \$
Guitare débutant et intermédiaire 8-12 ans 8 cours Début le 27 janvier 2020 Min : 5 Max : 6	5 part. X 40,75 \$ = 203,75 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 406,95 \$	Professeur : Sébastien Chartier 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Frais d'admin 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$
Hockey cosom 6-12 ans 8 cours Début le 6 février 2020 Min : 12 Max : 14	1 enf. X 34,15 \$ = 34,15 \$ 50 % = <u>34,17 \$</u> Total : 68,32 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> TOTAL : <u>65,10 \$</u> Total avec taxes : 68,35 \$
Hockey pilot Maternelle NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 12 Max : 20	1 enf. X 34,15 \$ = 34,15 \$ 50 % = <u>34,17 \$</u> Total : 68,32 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> TOTAL : <u>65,10 \$</u> Total avec taxes : 68,35 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans 8 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 10 Max : 20	1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ 50 % = <u>49,90 \$</u> Total : 99,90 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,75 \$</u> Total : 99,75 \$
Monstre de la nouvelle-France 6-8 ans 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 15 Max : 20	1 part. X 47 \$ = 47,00 \$ 50 % = <u>46,85 \$</u> Total : 93,85 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 85 \$ = 85,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,25 \$</u> TOTAL : <u>89,25 \$</u> Total avec taxes : 93,70 \$
NASA 8-12 ans 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 15 Max : 20	1 part. X 61 \$ = 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,15 \$
Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 21 février 2020 Min : 15 Max : 30	1 part. X 19,25 \$ = 19,25 \$ 50 % = <u>19,20 \$</u> Total : 38,45 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 34,79 \$ = 34,79 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,74 \$</u> TOTAL : <u>36,52 \$</u> Total avec taxes : 38,34 \$

Sculpture sur bois 9 à 16 ans 8 cours Début le 25 janvier 2020 Min : 6 Max : 8	1 part. X 50,50 \$ = 50,50 \$ 50 % = <u>50,40 \$</u> Total : 100,90 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,80 \$</u> Total : 100,80 \$
Yoga 6-9 ans 8 cours Début le 6 février 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 32,50 \$ = 32,50 \$ 50% = <u>32,55 \$</u> Total : 65,05 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> Total : 65,10 \$
Zumba kids 7-10 ans 8 cours Début le 27 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	8 part. X 44,75 \$ = 358,00 \$ 50% = <u>357,00 \$</u> Total: 715,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 85 \$ = 680,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,00 \$</u> Total: 714,00 \$
Cours de DJ NOUVEAUTÉ ! 9-12 ans 6 cours 1 h30 Min : 6 Max : 7	6 part. X 98 \$ = 588 \$ 50 % = <u>587 \$</u> Total : 1 175 \$	Professeur : Pierre-Luc Théroux 9 h X 91 \$ = 819 \$ Matériel (1200 \$ /4) 300 \$ Frais d'admin 5% = <u>56 \$</u> Total : 1 175 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 26 janvier 2020	1 famille X 164,50\$ = 160,00 \$ 50 % = <u>164,33 \$</u> Total : 320,67 \$	Avec surveillance : 15 h X 16,15 \$ = 242,25 \$ A. S. = 43,61 \$ TOTAL : <u>285,86 \$</u> Total avec taxes : 328,66 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 26 janvier 2020	1 location X 16,45 \$ = 16,45 \$ 50 % = <u>16,43 \$</u> Total : 32,88 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 16,15 \$ = 24,23 \$ A.S. = 4,36 \$ TOTAL : <u>28,58 \$</u> Total avec taxes : 32,87 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<p>Entraînement militaire</p> <p>8 cours Début le 27 janvier 2020</p> <p>Min : 8 Max : 12</p>	<p>1 part. X 94,50 \$ = <u>94,50 \$</u> Total : 94,50 \$</p>	<p>Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 78,28 \$ = 78,28 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,91 \$</u> TOTAL : <u>82,19 \$</u> Total avec taxes : 94,50 \$</p>
<p>Espagnol Intermédiaire</p> <p>8 cours Début le 28 janvier 2020</p> <p>Min : 8 Max : 12</p>	<p>8 part. X 92 \$ = <u>736,00 \$</u> Total : 736,00 \$</p>	<p>Professeure : Anamaria Jaramillo 12 h X 43 \$ = 516,00 \$ A.S. = 92,88 \$ Frais d'admin 5% = <u>30,45 \$</u> TOTAL : <u>639,33 \$</u> Total avec taxes : 735,06 \$</p>
<p>J'apprivoise mon iPad NOUVEAUTÉ</p> <p>Début le 29 janvier 2020</p> <p>Min : 8 Max : 12</p>	<p>8 part. X 85,50 \$ = <u>684,00 \$</u> Total : 684,00 \$</p>	<p>Professeur : Michel Deschamps 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>28,32 \$</u> TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,78 \$</p>
<p>Premiers soins</p> <p>1 cours Le 1^{er} février 2020</p> <p>Min : 6 Max : 10</p>	<p>1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$</p>	<p>Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,36 \$</p>
<p>Qi Gong de la Grue NOUVEAUTÉ</p> <p>8 cours Début le 27 janvier 2020</p> <p>Min : 8 Max : 10</p>	<p>1 part. X 90,50 \$ = <u>90,50 \$</u> Total : 90,50 \$</p>	<p>Professeur : Vert Demain 1 part. X 75 \$ = 75,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>78,75 \$</u> Total avec taxes : 90,54 \$</p>
<p>Tricot</p> <p>6 cours Début le 27 janvier 2020</p> <p>Min : 6 Max : 8</p>	<p>6 part. X 72,75 \$ = <u>436,50 \$</u> Total : 436,50 \$</p>	<p>Professeure : Nathalie Boucher 12 h X 25,50 \$ = 306,00 \$ A.S. = 55,08 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,05 \$</u> TOTAL : <u>379,13 \$</u> Total avec taxes : 435,91 \$</p>

Yoga débutant 10 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 117 \$ = <u>117,00 \$</u> Total : 117,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 97 \$ = 97,00 \$ Frais d'admin. 5% = 4,85 \$ TOTAL : <u>101,85 \$</u> Total avec taxes : 117,10 \$
Yoga intermédiaire 10 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 117 \$ = <u>117,00 \$</u> Total : 117,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 97 \$ = 97,00 \$ Frais d'admin. 5% = 4,85 \$ TOTAL : <u>101,85 \$</u> Total avec taxes : 117,10 \$
Zumba 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 20	1 part. X 89,50 \$ = <u>87,00 \$</u> Total : 87,00 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 74 \$ = 74,00 \$ Frais d'admin. 5% = 3,70 \$ TOTAL : <u>77,70 \$</u> Total avec taxes : 89,34 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio musculation Femme enceinte 8 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 8 Max : 15	1 part. X 94,50 \$ = <u>94,50 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 78,27 \$ = 78,27 \$ Frais d'admin 5%= 3,91 \$ TOTAL : <u>82,18 \$</u> Total avec taxes : 94,49 \$
J'apprivoise mon iPad NOUVEAUTÉ Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	8 part. X 114 \$ = <u>912,00 \$</u> Total : 912,00 \$	Professeur : Michel Deschamps 16 h X 40 \$ = 640,00 \$ A.S. = 115,20 \$ Frais d'admin. 5% = 37,76 \$ TOTAL : <u>792,96 \$</u> Total avec taxes : 911,70 \$
Libres au gymnase Janvier à avril	4 insc. X 68,50\$ = <u>274,00 \$</u> Total : 274,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 16,15 \$ = 201,88 \$ A.S. = 36,34 \$ TOTAL : <u>238,22 \$</u> Total avec taxes : 273,89 \$
Marche nordique NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	8 part. X 72,50 \$ = <u>580,00 \$</u> Total : 580,00 \$	Professeur : Caroline Urbain - Marche Nordik Lanaudi'Air 8 h X 60\$ = 480,00 \$ Frais d'admin. 5%= 24,00 \$ TOTAL : <u>504,00 \$</u> Total avec taxes : 579,47 \$
Stretching 10 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 8 Max : 15	1 part. X 87,50 \$ = <u>87,50 \$</u> Total : 87,50 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72,50 \$ = 72,50 \$ Frais d'admin. 5% = 3,63 \$ TOTAL : <u>76,13 \$</u> Total avec taxes : 87,52 \$

Yoga léger 50 ans et 10 cours Début le 30 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	1 part. X 117 \$ = <u>117,00 \$</u> Total : 117,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 97 \$ = 97,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,85 \$</u> TOTAL : <u>101,85 \$</u> Total avec taxes : 117,10 \$
Yoga pré-natal 10 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 117 \$ = <u>117,00 \$</u> Total : 117,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 97 \$ = 97,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,85 \$</u> TOTAL : <u>101,85 \$</u> Total avec taxes : 117,10 \$
Yoga pré-natal Demi session 5 cours Début le 29 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	1 part. X 58,50 \$ = <u>58,50 \$</u> Total : 0 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 48,50 \$ = 48,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>50,93 \$</u> Total avec taxes : 58,55 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + 8 cours Début le 27 janvier 2020 Min : 10 Max : 15	10 part. X 74,50 \$ = <u>745,00 \$</u> Total : 745,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 77 \$ = 616,00 \$ Frais d'admin 5% = 30,80 \$ TOTAL : <u>646,80 \$</u> Total avec taxes : 743,66 \$

9.5 Festi-Glace de la MRC de Joliette – conseil d'administration – nomination

623-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies peut déléguer deux personnes pour siéger au conseil d'administration du Festi-Glace de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, est actuellement la seule représentant de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies siégeant sur le conseil d'administration du Festi-Glace de la MRC de Joliette et qu'il y a lieu de nommer une seconde personne;

ATTENDU la recommandation datée du 17 octobre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De nommer le directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs en tant que deuxième représentant de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de siéger sur le conseil d'administration du Festi-Glace de la MRC de Joliette.

624-11-2019

9.6 Ski et planche à neige – Val St-Côme

ATTENDU la recommandation du 23 octobre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'activité de ski et planche à neige offerte aux adolescents et adolescentes;

ATTENDU QUE cette activité est organisée en collaboration avec les Villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler, pour l'hiver 2020, l'activité de ski et planche à neige, le samedi à Val Saint-Côme, aux conditions suivantes :

Début :	18 janvier 2020
Durée :	8 samedis
Coût résident:	200 \$
Coût non-résident:	400 \$
Coût à la journée billet et autobus pour résident :	30 \$
Coût à la journée billet et autobus pour non-résident :	60 \$
(s'il reste des places dans l'autobus)	
Coût billet seulement :	29,50 \$
Coût autobus seulement :	20 \$
Dates d'inscriptions :	9 décembre 2019 au 16 janvier 2020

TARIFS 2019-2020			
REVENUS	TOTAL	DÉPENSES	TOTAL
		Billets : 10 billets X 26,82 \$ X 8 semaines	2 145,60 \$
10 insc. X 200 \$	2 000 \$	Autobus taxes incluses 4 232 \$ (31 % des places)	1 312 \$
Subvention Ville 50%	1 905,60 \$	Surveillance : 1 446 \$ (31 % des places)	448 \$
TOTAL REVENUS	3 905,60 \$	TOTAL DES DÉPENSES	3 905,60 \$

*À noter que le prix des billets indiqué est le montant avec les taxes nettes.

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette activité.

9.7 Gym Annalie – inscriptions printemps et été 2019 – recommandation de paiement

625-11-2019

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour les saisons printemps et été 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 23 octobre 2019, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 36;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison printemps et/ou été 2019, laquelle contribution totalise 1 800 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Bourse Rideau 2020 – participation

626-11-2019

ATTENDU QUE la Bourse Rideau est un rassemblement des professionnels des arts de la scène qui se tiendra du 16 au 20 février 2020 à Québec;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, propose de participer à cet événement afin de réseauter et établir des contacts favorisant la réalisation des activités culturelles à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à s'inscrire pour les journées du 16 au 20 février 2020 à la Bourse Rideau 2020, et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 475 \$, taxes en sus, s'y rapportant, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

10.2 Chorale Citoyenne entre Lyon et Notre-Dame-des-Prairies – retrait du projet

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

10.3 Carrefour culturel – amélioration des bancs – modification

627-11-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 479-08-2019 lors de sa séance ordinaire du 19 août 2019 relativement à la confection de coussins pour les bancs du Carrefour culturel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution afin de spécifier le mode de financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 479-08-2019 de façon à ce qu'il soit précisé que la dépense autorisée est financée à même le fonds de loisirs ou de développement culturel.

11. AUTRES SUJETS

Conformément à la loi, la greffière confirme que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées en date du 4 novembre 2019.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

628-11-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 02.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse